



MAIRIE DE RICHERENCHES

84600

Téléphone : 04 90 28 02 00

Télécopie : 04 90 28 02 41

Secrétariat Général

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 13 FEVRIER 2024

Procès-Verbal affiché le 10/04/24

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, avenue de la Rabasse à RICHERENCHES, qui présente toutes les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires à la réunion du conseil sous la présidence de Monsieur Pierre-André VALAYER, Maire.

Date de convocation du Conseil : 09 février 2024

Date d'affichage : 09 février 2024

| | |
|------------------------------------|----|
| Conseillers municipaux en exercice | 15 |
| Conseillers municipaux présents | 9 |
| Absent | 0 |
| Excusés | 6 |
| Pouvoirs | 6 |
| Votants | 15 |

Etaient présents :

Pascal BERNARD, Sébastien MONFORTE, Valérie COQ, Adjoints.

Annie BOFFELLI, Jean-Michel BACCONNIER, Pierrick LOPEZ, Christian ARNAUD, Valérie DARNOUX, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Dominique MARTIN ayant donné pouvoir à Pascal BERNARD.

Bruno GEORGESCO ayant donné pouvoir à Jean-Michel BACCONNIER.

Olivier JOUANNE ayant donné pouvoir à Sébastien MONFORTE.

Claude RANTET ayant donné pouvoir à Pierrick LOPEZ.

Guillaume TARDIEU ayant donné pouvoir à Christian ARNAUD.

Jean-Baptiste BUIS ayant donné pouvoir à Valérie DARNOUX.

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal BERNARD, Adjoint, est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si le procès-verbal de la séance du 12/12/2023 appelle des observations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12/12/2023 est approuvé à l'unanimité.

1- MARCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS ET LA COMMUNE DE RICHERENCHES - APPROBATION DE LA CONVENTION

Délibération n°2024-02/01

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les communes de Richerenches et Valréas, en vue de la passation d'un marché global de performance relatif aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur.

Le groupement sera formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement de ce dernier.

La durée du groupement de commandes correspond à la période comprise entre la date de signature de la convention de groupement par les parties et la date d'échéance du futur marché à conclure. Le marché est prévu pour une durée de dix ans.

Il est également proposé que la Commune de Valréas soit coordonnatrice du groupement, cette mission ouvrant droit à rémunération.

La commune de Valréas sera chargée de lancer le marché global de performance afin d'attribuer les prestations suivantes : travaux de rénovation, de mise en sécurité et remise aux normes y compris la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L. 2113-7 ;

Considérant que la Commune de Richerenches a des besoins en matière d'entretien et de travaux relatifs aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur ;

Considérant que la mutualisation des commandes peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir une meilleure tarification ;

Considérant le projet de convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes entre la Commune de Valréas et Richerenches ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VALAYER et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

Pascal BERNARD, Sébastien MONFORTE, Valérie COQ, Adjoint.

Annie BOFFELLI, Jean-Michel BACCONNIER, Pierrick LOPEZ, Christian ARNAUD, Valérie DARNOUX, Conseillers Municipaux.

Dominique MARTIN ayant donné pouvoir à Pascal BERNARD.

Bruno GEORGESCO ayant donné pouvoir à Jean-Michel BACCONNIER.
Olivier JOUANNE ayant donné pouvoir à Sébastien MONFORTE.
Claude RANTET ayant donné pouvoir à Pierrick LOPEZ.
Guillaume TARDIEU ayant donné pouvoir à Christian ARNAUD.
Jean-Baptiste BUIS ayant donné pouvoir à Valérie DARNOUX.

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes, marché global de performance (MGP) relatif aux installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur, entre la Commune de Valréas et Richerenches, dont un exemplaire est annexé au présent rapport ;

APPROUVE les missions qui sont dévolues à la Commune de Valréas en tant que coordonnateur du groupement et qui donnent lieu à rémunération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2- AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONSENTIE A L'ASSOCIATION « L'OUSTAOU D'AQUI » POUR L'ANNEE 2024

Délibération n°2024-02/02

Considérant le souhait de la Municipalité d'apporter, comme chaque année, son soutien aux associations de la commune, de par l'intérêt de leurs activités et leur participation aux diverses manifestations ;

Considérant que les subventions accordées aux associations seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2024 mais que l'activité de l'association « l'Oustaou d'Aqui » nécessite un fonds de trésorerie pour faire face notamment au versement des salaires en début d'année ;

Considérant la demande de l'association « l'Oustaou d'Aqui », reçue par courrier du 20 janvier 2024 sollicitant une avance sur la subvention de fonctionnement 2024 pour un montant de 15 000 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VALAYER et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

Pascal BERNARD, Sébastien MONFORTE, Valérie COQ, Adjoints.
Annie BOFFELLI, Jean-Michel BACCONNIER, Pierrick LOPEZ, Christian ARNAUD, Valérie DARNOUX, Conseillers Municipaux.

Dominique MARTIN ayant donné pouvoir à Pascal BERNARD.
Bruno GEORGESCO ayant donné pouvoir à Jean-Michel BACCONNIER.
Olivier JOUANNE ayant donné pouvoir à Sébastien MONFORTE.
Claude RANTET ayant donné pouvoir à Pierrick LOPEZ.
Guillaume TARDIEU ayant donné pouvoir à Christian ARNAUD.
Jean-Baptiste BUIS ayant donné pouvoir à Valérie DARNOUX.

APPROUVE le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 à l'association « l'Oustaou d'Aqui », pour un montant de 15 000 € ;

DIRE que le versement de l'avance interviendra au plus tôt, dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 65748 du budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

3- APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (DELIBERATION N°13.20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/06/2020)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre-André VALAYER, Maire, rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal qui en a pris acte :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

| DATE | DECISION N° | OBJET / MONTANT |
|------------|-------------|--|
| 29/01/2024 | 2024-01/01 | Contrat d'entretien d'éclairage public INEO 2 800 € HT - Année 2024 |
| 29/01/2024 | 2024-01/02 | Contrat d'abonnement aux services d'assistance informatique sur le parc communal - 73,50 € TTC/mois |
| 29/01/2024 | 2024-01/03 | Contrat d'abonnement d'acquisition ouvrage M57 sur 3 ans - 121,24 € TTC |
| 29/01/2024 | 2024-01/04 | Portant cession d'un tracteur agricole Renault Ergos avec débroussailluse et sortie de l'inventaire communal |

A L'UNANIMITE,

Pascal BERNARD, Sébastien MONFORTE, Valérie COQ, Adjoint.

Annie BOFFELLI, Jean-Michel BACCONNIER, Pierrick LOPEZ, Christian ARNAUD, Valérie DARNOUX, Conseillers Municipaux.

Dominique MARTIN ayant donné pouvoir à Pascal BERNARD.

Bruno GEORGESCO ayant donné pouvoir à Jean-Michel BACCONNIER.

Olivier JOUANNE ayant donné pouvoir à Sébastien MONFORTE.

Claude RANTET ayant donné pouvoir à Pierrick LOPEZ.

Guillaume TARDIEU ayant donné pouvoir à Christian ARNAUD.

Jean-Baptiste BUIS ayant donné pouvoir à Valérie DARNOUX.

PREND ACTE de ces décisions.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à **19H15**.

Le secrétaire de séance,
Pascal BERNARD
Adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal stroke and a loop.

Le Maire,
Pierre-André VALAYER



